



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/2/Add.1 (B)
3 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Septième session
Nairobi, 17-28 octobre 2005
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET

Additif

Programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007

Note établie par le Mécanisme mondial¹

RÉSUMÉ

1. Le projet de budget de base du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2006-2007 tient compte des dispositions de la Convention et des décisions prises par la Conférence des Parties.
2. Conformément au Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds international de développement agricole (FIDA) relatif aux modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme mondial, il a été établi par le Directeur général du Mécanisme en consultation étroite avec le Bureau du Contrôleur du FIDA. Ayant reçu l'approbation du Président du Fonds, il est soumis à celle de la Conférence des Parties.
3. Le montant total requis au titre du budget de base du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2006-2007, y compris le coût des postes d'administrateur et d'agent des services généraux approuvés par la Conférence des Parties, les dépenses de bureau directes et les frais de voyage des personnes qui sont tenues de se rendre aux sessions de la Conférence des Parties et du Comité chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention, est estimé à 5 406 649 dollars É.-U. (2 611 882 dollars pour 2006 et 2 794 767 pour 2007), y compris les frais généraux d'administration.

¹ Ce document est reproduit tel quel, sans avoir été revu par les services d'édition.

4. Ce montant ne comprend pas les autres dépenses de fonctionnement relatives au programme de travail du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal (personnel temporaire, services de consultants, autres voyages officiels, communications, publications et autres frais généraux de fonctionnement).
5. Le projet de budget est fondé sur un scénario de croissance zéro des effectifs pendant l'exercice biennal et sur l'hypothèse que les autres dépenses de fonctionnement continueront d'être financées par des contributions volontaires obtenues par le Mécanisme mondial de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le Mécanisme continuera aussi à mobiliser des contributions volontaires pour son compte des ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention, afin de fournir un financement catalyseur aux pays en développement parties qui sont touchés par la désertification ou à leurs partenaires de la société civile, ainsi qu'aux organismes et entités participant au transfert de connaissances scientifiques et techniques, conformément aux dispositions de la décision 24/COP.1 et au bulletin n° 99/10 du Président du FIDA.
6. Le montant demandé pour l'exercice 2006-2007 a été établi sur la base d'une augmentation nominale de 12 % en 2006 par rapport au budget de base recalculé de 2005, et de 7 % en 2007 par rapport à 2006, en prévision du relèvement des traitements, de l'alourdissement des frais dû à l'inflation et de l'effet des fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1 – 5	4
II. Méthode suivie pour établir le projet de budget de base du Mécanisme mondial	6	4
III. Programme de travail du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2006-2007	7 – 13	5
IV. Explications concernant les crédits demandés pour le budget de base du mécanisme global	14 – 21	7
V. Conclusions	22 – 26	9
<u>Annexe</u>		
Tableaux récapitulatifs		11

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le Mécanisme mondial a été créé dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification pour encourager des actions conduisant à la «mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés Parties, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologies». À la première session de la Conférence des Parties, en octobre 1997, le FIDA a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial par une assemblée ministérielle où étaient représentés plus de 113 pays ayant ratifié la Convention. Cette même année, le FIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale ont créé un comité de facilitation pour aider et conseiller le Mécanisme mondial, compte tenu de la nécessité d'établir des modalités de collaboration entre celui-ci et les institutions possédant une expérience et des avantages comparatifs dans les domaines en rapport avec la Convention.

2. Comme cela est précisé dans le Mémoire d'accord, le Mécanisme mondial a «une identité distincte, mais n'en constitue pas moins un élément organique de la structure du Fonds et relève directement de son Président». Il fonctionne «sous l'autorité de la Conférence des Parties, à laquelle il est pleinement comptable de ses activités».

3. Le Directeur général est chargé d'établir le programme de travail et le budget du Mécanisme mondial, y compris le tableau d'effectifs proposé, qui sont soumis à l'examen et à l'approbation du Président du Fonds avant d'être transmis au Secrétaire exécutif de la Convention qui en tient compte pour l'établissement du projet de budget de la Convention, conformément aux règles de gestion financière de la Conférence.

4. Comme le précise aussi le Mémoire d'accord, le projet de budget du Mécanisme mondial fait l'objet d'une section distincte du budget de la Convention et peut englober à la fois les dépenses d'administration et de fonctionnement à imputer sur le budget de base de la Convention et, le cas échéant, celles qui seront financées par le compte de contributions volontaires pour les dépenses d'administration.

5. Le budget de fonctionnement total du Mécanisme mondial comprend les ressources versées au compte administratif du budget de base, au compte de contributions volontaires pour les dépenses d'administration et au compte des ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention. Le présent projet concerne uniquement les crédits demandés pour le compte administratif du budget de base. Il est soumis à l'examen de la Conférence des Parties à sa septième session conformément à la décision 29/COP.6.

II. MÉTHODE SUIVIE POUR ÉTABLIR LE PROJET DE BUDGET DE BASE DU MÉCANISME MONDIAL

6. Pour pouvoir comparer valablement le projet de budget pour 2006 et le budget de 2005, le Bureau du Contrôleur du FIDA a recalculé ce dernier en utilisant des données actualisées sur la structure des coûts standard et le taux d'inflation. Le budget pour 2006 a été établi sur la base des coûts standard et du taux d'inflation prévus pour 2006. Le budget pour 2007 ne tient compte que de l'inflation. La méthode appliquée aux divers objets de dépense du budget de base est décrite ci-après:

- Dépenses de personnel: les coûts standard du FIDA ont été appliqués au projet de budget pour 2006. Ils tiennent compte de toutes les prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires, sur la base du barème des traitements de l'ONU, ainsi que de l'augmentation du coût de la vie due à l'inflation et de l'effet des fluctuations du taux de change. Le taux de change utilisé en l'espèce est de 0,819 dollar É.-U. pour 1 euro. Les dépenses de personnel comprennent aussi la contribution obligatoire au plan d'assurance maladie après la cessation de service, administré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En 2005, ce plan coûtait en moyenne 4 000 dollars É.-U. par personne;
- Dépenses de bureau et dépenses générales: ce poste comprend les honoraires et les frais de vérification externe, les frais de téléphone et de télécopie, le coût du matériel de bureau, les frais d'entretien et de location ainsi que les frais de représentation. Pour l'exercice biennal 2006-2007, on est parti de l'hypothèse que ces dépenses connaîtraient une augmentation correspondant à l'inflation. Le taux d'inflation retenu est de 2,2 % par an. Pour ce qui est des honoraires de vérification externe, on a appliqué le taux d'inflation annuel au montant de 7 500 euros qui avait été convenu en avril 2005 entre le FIDA et le vérificateur externe pour l'exercice budgétaire 2005;
- Voyages obligés: pour les voyages officiels, contrairement au projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 soumis à la Conférence des Parties lors de sa sixième session, le projet de budget actuel porte uniquement sur les frais de voyage des fonctionnaires Mécanisme mondial qui sont tenus de se rendre à la huitième session de la Conférence des Parties et à une réunion intersessions du Comité chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention;
- Frais généraux d'administration: on estime que les frais généraux représentent 13 % du montant total approuvé pour les différents éléments du budget de la Convention. Comme convenu dans le cadre de l'«accord de siège» concernant le Mécanisme mondial, ce montant est conservé par le secrétariat de la Convention et par le FIDA à titre de compensation pour les services administratifs fournis au Mécanisme. Plus précisément, le secrétariat de la Convention conserve les cinq treizièmes de la somme pour frais de trésorerie et autres coûts entraînés par l'administration et le recouvrement des contributions globales et leur répartition entre les différents postes du budget, et le FIDA en garde les huit treizièmes pour financer divers services administratifs rendus au Mécanisme – administration du personnel, budgétisation et comptabilité, services juridiques, messagerie Internet, services de mise en réseau, etc.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL DU MÉCANISME MONDIAL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

7. Le Mécanisme mondial poursuit l'accomplissement de sa mission conformément à la stratégie opérationnelle présentée à la quatrième session de la Conférence des Parties (ICCD/COP(4)/Add.1(A)). En collaboration étroite avec le secrétariat de la Convention et le Comité de facilitation, un plan d'activités a été établi pour la période 2003-2006, qui est axé sur trois objectifs complémentaires: appui aux pays pour l'intégration du programme d'action

national dans leur programme général de développement, mobilisation de ressources supplémentaires et gestion de l'information et des connaissances.

8. Comme le souligne le Directeur général dans le rapport sur les activités du Mécanisme mondial qu'il a présenté à la septième session de la Conférence des Parties, trois types d'activités sont menées pour mettre en œuvre ces orientations stratégiques:

- Financement catalyseur pour l'élaboration de programmes d'action nationaux et l'établissement de cadres et de partenariats au niveau national, sous-régional et régional;
- Recherche et mobilisation de sources de fonds nouvelles et novatrices pour élargir la base de financement de la Convention;
- Mise au point d'une stratégie intégrée d'information, de gestion des connaissances et de communication, visant à faciliter la mobilisation de ressources.

9. La raison qui conduit à déployer ces activités interdépendantes est que l'application de la Convention exige une action intégrée et coordonnée, faisant appel à de nombreux partenaires et empruntant de nombreuses voies. En particulier, il faut accorder à la Convention un rang de priorité politique élevé et l'«intégrer». Il convient de conclure des partenariats afin que tous les acteurs et partenaires concernés – nationaux et extérieurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, publics et privés – agissent de concert, et de procéder à des investissements ayant un effet catalyseur pour mobiliser d'importantes ressources, financières et autres.

10. Entre 1998 et 2002, 68 % des ressources globales du Mécanisme mondial (budget de base et contributions volontaires) ont été octroyés aux pays en développement touchés et consacrés à l'assistance technique, et 32 % ont servi à financer les dépenses d'administration². En ce qui concerne les ressources fournies aux pays et affectées à l'assistance technique, 49 % ont été distribués sous forme de dons d'un faible montant aux pays touchés, 4 % ont été consacrés au financement de mesures stratégiques (piégeage du carbone, méthodes de surveillance de la désertification) et les 47 % restants sont allés aux activités de conseil technique (consultations pour l'élaboration des plans d'action nationaux, par exemple)³. En particulier, 2,1 millions de dollars ont été affectés à des investissements pilotes et 1,5 million au soutien de la participation de la société civile à l'application de la Convention⁴. Globalement, la répartition des ressources financières du Mécanisme mondial n'a pas changé depuis 2003. Le versement stratégique de fonds catalyseurs, l'octroi de dons d'un faible montant et les conseils d'experts visent à stimuler d'importants investissements sur place. Ces activités ont déjà donné de bons résultats en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Éthiopie, au Ghana et en Tunisie.

² Évaluation indépendante du Mécanisme mondial de la Convention, rapport final présenté par l'équipe d'évaluation au Mécanisme d'octroi de dons pour le développement de la Banque mondiale, 26 juin 2003, p. 22.

³ Ibid., p. 23.

⁴ Ibid., p. 24 et 25.

11. Compte tenu des progrès accomplis depuis la sixième session de la Conférence des Parties et de la réorientation actuelle de ses opérations, le Mécanisme mondial est en train d'établir un plan d'activités révisé pour la période 2006-2010, qui définira les objectifs, les activités, les résultats attendus et les liens à établir. Il comprendra en particulier les types d'intervention suivants:

- Interventions à long terme (trois ou quatre ans) dans les pays qui s'emploient résolument à appliquer la Convention sur la base des critères et des indicateurs convenus;
- Interventions à petite échelle dans des activités et des initiatives stratégiques au niveau national et régional, en fonction de critères précis;
- Communication d'analyses des grandes questions d'orientation et de synthèses des expériences nationales, pour aider la Conférence des Parties et d'autres instances internationales à prendre des décisions.

12. Les interventions du Mécanisme mondial ont pour objectif général la mobilisation de ressources pour l'application de la Convention. Dans ce contexte, on compte que le Mécanisme gagnera en efficacité directe avec le renforcement des plans d'action nationaux en tant que cadres d'orientation, l'intensification des efforts d'intégration au niveau national et international et l'établissement de stratégies générales de financement à l'échelon national, ce qui aidera à envisager des solutions novatrices – réformes macroéconomiques et budgétaires, développement des marchés et du commerce, participation du secteur privé et d'organisations non gouvernementales (ONG), établissement de liens avec d'autres activités en faveur de l'environnement (dans le domaine des changements climatiques, de l'énergie et de l'éducation, par exemple), etc.

13. À cette fin, le Mécanisme mondial établira un large réseau de partenaires, comprenant les membres du Comité de facilitation et des organisations bilatérales, et mettra à profit les avantages comparatifs et les atouts respectifs. En particulier, il s'emploiera à renforcer sa collaboration avec les organisations et les gouvernements qui pourraient fournir des contributions volontaires pour cofinancer ses opérations à l'échelle internationale et nationale.

IV. EXPLICATIONS CONCERNANT LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR LE BUDGET DE BASE DU MÉCANISME GLOBAL

14. Le budget de fonctionnement global du Mécanisme mondial pour l'exercice 2006-2007 dépendra du montant des contributions volontaires qui seront mobilisées pour reconstituer le compte de contributions volontaires pour les dépenses d'administration et le compte des ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention. Le présent projet de budget concerne uniquement les ressources nécessaires pour le compte administratif du budget de base; il est soumis à la Conférence des Parties pour examen conformément à la décision 29/COP.6. Le budget de base du Mécanisme couvrant principalement les frais administratifs liés aux postes approuvés par la Conférence des Parties, on ne trouvera pas ici de considérations concernant l'exécution des programmes ou les résultats.

15. Comme il est indiqué dans les rapports d'évaluation qui ont été présentés à la Conférence des Parties lors de sa sixième session, de 1998 à la fin de 2002 le Mécanisme mondial a reçu 11,8 millions de dollars É.-U. d'organismes bilatéraux et multilatéraux, de banques régionales de développement et d'autres donateurs⁵. Pendant l'exercice biennal 2003-2004, il a mobilisé 5,6 millions de dollars supplémentaires pour son compte de contributions volontaires pour les dépenses d'administration et son compte des ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention⁶. Les tableaux 4 et 5 présentent un état actualisé des contributions versées à ces deux comptes. En moyenne, le budget de base a représenté quelque 32 % du budget de fonctionnement global du Mécanisme mondial pendant l'exercice biennal 2004-2005.

16. Le budget de base approuvé par la Conférence des Parties couvre les dépenses d'administration et de fonctionnement directes du Mécanisme. Compte tenu de ce qui précède, les ressources totales nécessaires à ce titre pour l'exercice biennal 2006-2007 sont estimées à 5 406 649 dollars (2 611 882 dollars pour 2006 et 2 794 767 pour 2007), y compris les frais généraux (voir le tableau 1).

17. Le tableau 2 présente le projet de budget de base pour l'exercice 2006-2007, ventilé par objet de dépense. En particulier, il indique les crédits demandés pour les administrateurs et les agents des services généraux titulaires de contrats permanents ou de contrats de durée déterminée, ainsi que pour les dépenses de bureau directes et les voyages des personnes tenues de se rendre aux sessions de la Conférence des Parties et du Comité chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention. Le Mécanisme mondial demande un montant de 4,7 millions de dollars É.-U. pour l'exercice biennal, non compris les frais généraux.

18. Cette somme ne comprend pas les autres dépenses de fonctionnement relatives au programme de travail du Mécanisme mondial (personnel temporaire, services de consultants, autres voyages officiels, communications, publications et autres frais généraux de fonctionnement), qui devront être imputées sur le compte de contributions volontaires pour les dépenses d'administration. À cette fin, sur la base des ressources reçues pendant l'exercice biennal 2004-2005, le Mécanisme compte mobiliser au moins 7 millions de dollars É.-U. sous forme de contributions volontaires durant l'exercice 2006-2007. Il disposera ainsi, pour ses dépenses d'administration et de fonctionnement, de ressources cadrant avec les estimations

⁵ Depuis 1998, il a reçu des contributions volontaires des organismes ou pays suivants: FIDA, Banque mondiale, Danemark, Canada, Finlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse, Fonds arabe de développement économique et social, Centre canadien de recherches pour le développement international, Fonds de l'OPEP et Banque islamique de développement. Il a également reçu une contribution en nature du Congressional Hunger Center des États-Unis (voir les tableaux 4a, 4b et 5).

⁶ Voir le rapport de situation sur le Mécanisme mondial de la Convention présenté au Conseil des gouverneurs du FIDA à sa vingt-huitième session, en février 2005.

initiales faites par le FIDA lorsqu'il a proposé à la Conférence des Parties, lors de sa première session, d'accueillir le Mécanisme mondial (ICCD/COP.(1)/5)⁷.

19. En outre, le Mécanisme mondial continuera à mobiliser des contributions volontaires pour son compte des ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention, qui seront utilisées pour fournir un financement catalyseur et stimuler l'investissement. Ces aides seront offertes aux pays en développement Parties qui sont touchés par la désertification ou à leurs partenaires de la société civile, ainsi qu'à des organisations et entités participant au transfert de connaissances scientifiques et techniques, conformément aux dispositions de la décision 24/COP.1 et du bulletin n° 99/10 du Président du FIDA.

20. Le présent projet repose sur un scénario de croissance zéro des effectifs. Pour l'exercice biennal 2006-2007, il est donc proposé de continuer à imputer sur le budget de base les postes approuvés par la Conférence des Parties, à savoir neuf postes d'administrateur et cinq postes d'agent des services généraux (voir le tableau 3). Les services du personnel supplémentaire qui pourrait se révéler nécessaire pour exécuter le programme de travail du Mécanisme mondial, y compris du personnel temporaire de la catégorie des administrateurs et des consultants, devront être financés au moyen de contributions volontaires, pour éviter une diminution de l'appui aux pays en développement touchés. On compte que pendant l'exercice, le Mécanisme mondial renforcera progressivement son efficacité opérationnelle en améliorant sa stratégie de mobilisation des ressources et en adaptant son plan d'activités à l'évolution des conditions d'exploitation, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport sur ses activités présenté à la quatrième session du Comité chargé de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention.

21. Le montant total demandé pour l'exercice biennal 2006-2007 correspond à une augmentation de 12 % en 2006 par rapport au budget de base recalculé de 2005, et de 7 % en 2007 par rapport à 2006. Cette hausse tient à ce que l'on prévoit un relèvement des traitements (promotions, révision du barème), et une augmentation des dépenses de bureau et des honoraires de vérification des comptes en raison de l'inflation; elle est également due aux fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis (voir le chapitre II).

V. CONCLUSIONS

22. Au cours du précédent exercice biennal, le Mécanisme mondial s'est acquitté de son mandat dans le cadre d'un plan d'activités défini en consultation avec le FIDA, le secrétariat de la Convention et les autres membres du Comité de facilitation. Le Directeur général a rendu compte des progrès de l'exécution de ce plan dans son rapport sur les activités du Mécanisme, qui décrit en détail les réalisations dues à celui-ci et à ses partenaires.

23. Depuis la sixième session de la Conférence des Parties, le Mécanisme mondial a également entrepris de suivre les recommandations issues des évaluations indépendantes et de s'adapter à l'évolution des orientations et des conditions d'exploitation, en adoptant une démarche intégrée

⁷ Mécanisme mondial: Compilation des offres d'accueil révisées présentées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), appendice II: Exposé révisé du Fonds international de développement agricole (FIDA), 12 mai 1997.

et plus efficace pour la mobilisation des ressources, ce qui implique un recentrage des interventions à tous les niveaux et la mise au point de nouveaux instruments.

24. Jusqu'à présent, le Mécanisme mondial a tiré des contributions volontaires près des deux tiers de son budget de fonctionnement total. Ces ressources lui ont permis de fournir un appui soutenu pour l'application de la Convention au niveau national et sous-régional, tandis qu'il renforçait son efficacité opérationnelle afin de s'adapter à l'évolution constante des conditions nationales et internationales.

25. Comme le remaniement en cours de la stratégie de mobilisation des ressources et la mise au point d'un modèle d'exploitation amélioré seront menés à terme pendant l'exercice biennal, le présent projet de budget de base, fondé sur un scénario de croissance zéro des effectifs, ne reflète pas la situation réelle en ce qui concerne les ressources humaines du Mécanisme mondial ni son évolution.

26. On compte toutefois qu'en faisant ses preuves durant l'exercice biennal 2006-2007, le Mécanisme mondial obtiendra une révision du niveau de ses effectifs et des autres dépenses d'administration et de fonctionnement lors des futures négociations sur le budget de base, afin qu'il puisse poursuivre et renforcer son appui aux pays parties, conformément à son mandat et à ses objectifs.

Annexe

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Tableau 1. Montant global des crédits demandés pour l'exercice biennal 2006-2007

	Montant approuvé pour 2005	Budget recalculé de 2005	Crédits demandés pour 2006	Augmentation en % par rapport au budget recalculé de 2005	Crédits demandés pour 2007	Augmentation en % par rapport à 2006
Dépense de personnel et autres frais	1 877 000	2 067 164	2 311 400	12 %	2 473 245	7 %
Frais généraux (13 %)	244 010	268 731	300 482		321 522	
Total, dépenses d'administration	2 121 010	2 335 896	2 611 882		2 794 767	

Tableau 2. Ventilation des crédits demandés pour le budget de base du Mécanisme mondial

	Montant approuvé pour 2005	Budget recalculé de 2005	Crédits demandés pour 2006	Augmentation en % par rapport au budget recalculé de 2005	Crédits demandés pour 2007	Augmentation en % par rapport à 2006	Total pour l'exercice biennal 2006-2007
Postes approuvés par la Conférence des Parties	1 763 155	1 949 186	2 058 400	6 %	2 207 445	7 %	4 265 845
Dépenses de bureau et dépenses générales	107 845	111 847	113 000	1 %	115 800	2 %	228 800
Voyages obligés	0	0	140 000	100 %	150 000	6 %	290 000
Imprévus	6 000	6 000	0		0		0
Total, dépenses d'administration	1 877 000	2 067 164	2 311 400	12 %	2 473 245	7 %	4 784 645
Frais généraux (13 %)	244 010	268 731	300 482		321 522		622 004
Total, budget de base	2 121 010	2 335 896	2 611 882		2 794 767		5 406 649

Tableau 3. Besoins du Mécanisme mondial en effectifs

	2004-2005	2006	2007
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	1	1
D-1	1	1	1
P-5	4	4	5
P-4	1	1	1
P-3	2	2	1
Total partiel, A	9	9	9
B. Agents des services généraux	5	5	5
Total (A + B)	14	14	14

Tableau 4a. Comptes de contributions volontaires pour les dépenses d'administration

État des contributions reçues jusqu'en 2004		
Donateur	Monnaie	Montant reçu
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Dollars É.-U.	2 025 000
Banque islamique de développement	Dollars É.-U.	32 000
Canada	Dollars É.-U.	575 099
Congressional Hunger Center	Dollars É.-U.	133 428
Contributions regroupées (générales)	Dollars É.-U.	560 700
Contributions regroupées pour des réunions ministérielles	Dollars É.-U.	252 086
Danemark	Dollars É.-U.	100 000
Dons du FIDA pour l'assistance technique	Dollars É.-U.	1 255 000
Finlande	Dollars É.-U.	577 173
Italie	Dollars É.-U.	556 142
Norvège	Dollars É.-U.	1 289 374
OPEP	Dollars É.-U.	300 000
Pays-Bas	Dollars É.-U.	242 938
Suède	Dollars É.-U.	1 694 500
Suisse	Dollars É.-U.	271 516
Solde au 31 décembre 2004	Dollars É.-U.	9 864 956

Tableau 4b. Comptes de contributions volontaires pour les dépenses d'administration

État des contributions reçues en 2005		
Donateur	Monnaie	Montant reçu
Finlande	Dollars É.-U.	257 596
Italie	Dollars É.-U.	202 344
Suède	Dollars É.-U.	390 975
Solde au 7 juillet 2005	Dollars É.-U.	850 915

Tableau 5. Comptes des ressources spéciales pour le financement des activités au titre de la Convention

État des contributions reçues jusqu'en 2004		
Donateur	Monnaie	Montant reçu
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	Dollars É.-U.	1 750 000
Centre de recherches pour le développement international	Dollars É.-U.	11 523
Danemark	Dollars É.-U.	250 000
Dons du FIDA pour l'assistance technique	Dollars É.-U.	4 995 000
Solde au 31 décembre 2004	Dollars É.-U.	7 006 523
